

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_004

Date de la convocation
12/02/2026

Date d'affichage
12/02/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 20.2.2026

Publication ou
notification le :
23.2.2026

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 063-216304519-20260218-2026_004-DE



L'an deux mil vingt six le : 18 Février
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) : M. MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : M. VOUTE Benjamin

Objet de la délibération :

Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le renouvellement des contrats d'Assurances garantissant contre le risque Statutaire

Madame le Maire rappelle :

- L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurances proposée par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code des assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026



ID : 063-216304519-20260218-2026_004-DE

DÉCIDE :

- de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.
- de garder la faculté de ne pas y adhérer.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY

Le secrétaire de séance
M. VOUTE Benjamin



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 063-216304519-20260218-2026_005-DE

Berger
Levrault

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_005

Date de la convocation
12/02/2026

Date d'affichage
12/02/2026

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A la majorité
Pour : 6
Contre : 1
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire

le : 20.2.2026

Publication ou
notification le :
23.2.2026

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt six le : 18 Février
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) : M. MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : M. VOUTE Benjamin

Objet de la délibération :

Convention de Mise à Disposition d'un terrain pour l'implantation d'un équipement télécom

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de la société
ATC France d'implanter, pour la société Orange, un équipement technique relais
pour la téléphonie mobile sur la parcelle ZC 39, les condamines, d'une
surface de 65 m2.

Madame le Maire présente le projet de convention d'occupation de terrain qui
pourra être conclue pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en
vigueur. Une redevance annuelle de trois mille euros (3 000 €) sera reversée à la
commune.

Ce projet sera soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour, 1
contre), autorise** Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les
autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
M. VOUTE Benjamin

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 063-216304519-20260218-2026_006-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_006

Date de la convocation
12/02/2026

Date d'affichage
12/02/2026

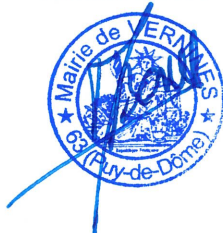
Nombres de
Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 20.2.2026.

Publication ou
notification le :
23.2.2026

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt six le : 18 Février
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) : M. MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : M. VOUTE Benjamin

Objet de la délibération :

Renouvellement Concession Chalets Lac Servières : Médiation

Dans le cadre de la médiation relative au recours sur les délibérations de renouvellement des concessions des chalets aux abords du lac Servières, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que

- la médiation est toujours en cours
- des propositions doivent être formulées pour tenter de solutionner amiablement ce litige et éviter des procédures de la part des propriétaires des chalets
- compte tenu des prochaines échéances municipales, les co médiatrices vont solliciter auprès du tribunal administratif la prolongation du processus de médiation au 30 juin 2026
- le nouveau conseil municipal élu pourra ainsi délibérer sur la solution qui pourra résulter de ce processus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des informations énoncées.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
M. VOUTE Benjamin